Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux
partis politiques
associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
associations faîtières de l'économie
autres milieux intéressés

Berne, le 9 décembre 2008

Modification de la loi sur le génie génétique relative à la prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture

Consultation sous forme de conférence

Madame, Monsieur,

Il est proposé de prolonger l'interdiction temporaire de mettre en circulation dans l'agriculture des animaux et du matériel végétal de multiplication génétiquement modifiés. Ce moratoire a été inscrit à l'art. 197, ch. 7, de la constitution fédérale suite à une initiative populaire. Il est prévu de le prolonger de trois ans, à savoir jusqu'au 27 novembre 2013, par l'introduction d'une disposition transitoire à l'art. 37a de la loi sur le génie génétique.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC le 5 décembre 2008 d'organiser une consultation sous forme de conférence en raison de l'urgence du dossier.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à participer à cette consultation qui aura lieu le

vendredi 13 février 2009, de 13h à 17 heures

dans la Grande salle du Kaiserhaus, Amthausgasse 22, à Berne.

La conférence sera précédée d'une collation dînatoire dès 12 heures.

Lors de la conférence, vous aurez la possibilité de donner votre avis oralement. Le délai pour toute prise de position écrite est également fixé au 13 février 2009.

Vous pouvez vous procurer d'autres exemplaires des documents auprès de l'Office fédéral de l'environnement (tél. 031 322 93 49; fax 031 324 79 78) ou à l'adresse internet suivante: http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html

Palais fédéral nord, 3003 Berne
moritz.leuenberger@gs-uvek.admin.ch
http://www.uvek.admin.ch

Les personnes suivantes restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire:

- M. Georg Karlaganis, chef de la division Substances, Sol et Biotechnologie, tél. 079 415 99 62, fax 031 324 79 78, e-mail: georg.karlaganis@bafu.admin.ch;
- M. Hans Hosbach, division Substances, Sol et Biotechnologie, chef de la section Biotechnologie et flux de substances, tél. 031 322 54 36, fax 031 324 79 78, e-mail: hans.hosbach@bafu.admin.ch;
- M. Kaspar Sollberger, division Droit, collaborateur du Service juridique 1, tél. 031 325 18 93, fax 031 324 15 69, e-mail: kaspar.sollberger@bafu.admin.ch

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:
- Liste der destinataires
- Avant-projet de modification de la loi fédérale sur le génie génétique
- Rapport explicatif